

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'APT

MAIRIE
DE
CADENET
84160 Cadenet

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

N° 75/2025

Téléphone 04 90 68 13 26
Mail : accueil@mairiecadenet.fr

Session du 1^{er} décembre 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE 1^{ER} DECEMBRE
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la
présidence de M. Jean-Marc BRABANT

Date de la convocation : 21 novembre 2025

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET-SANHADJI, LORIEDO, DUVAL,
RAOUX-JACQUEME, MANGANARO, BOISGARD BOUCHER, BOY-COURROUX, DE
LAURENS DE LACENNE, JAUMARY, JAUBERT, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL,
SCHOFFIT, RIPERT, SEVE, DEBIT, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, SLAVICEK, VEVE.

Secrétaire de séance : Mme GRANGE Valérie

Absents :

Absents excusés : Mmes et M : BERGE, LEROY, BASTIE, MICHAUX, MARTIN

Procurations :

Mme BERGE	a donné procuration à	M. BRABANT
Mme LEROY	a donné procuration à	Mme BOISGARD-BOUCHER
Mme BASTIE	a donné procuration à	M. JAUBERT
Mme MICHAUX	a donné procuration à	M. VEVE
M. MARTIN	a donné procuration à	Mme RAOUX-JACQUEME

DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'article L2121-29 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs aux attributions du Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-11,

Vu la délibération n°59/2023 du 19 juin 2023 relative à la mise en place de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération n°22/2025 du 24 février 2025 relative au budget primitif de la commune 2025,

Vu la décision de virement de crédits n° 1 n°35/2025 du 2/07/25,

Vu la décision de virement de crédits n° 2 n°37/25 du 15/07/25,

Vu la décision de virement de crédits n° 3 n°44/25 du 7/11/25,

Considérant la règle de l'amortissement au prorata temporis,
Considérant la notification du FPIC du 8/10/2025,
Considérant les notifications d'attributions de subvention pour divers projets d'investissement et de fonctionnement,
Considérant la notification d'attribution du fonds départemental de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DTMO) du 16/10/2025,
Considérant les recettes attendues et notifiés de remboursement sur rémunérations de personnel et de remboursement de sinistre,
Considérant les deux tableaux d'admission en non-valeur et de créances éteintes présentées supra
Considérant le rythme d'exécution des dépenses et des recettes,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a adopté la nomenclature comptable M57 depuis le 1^{er} janvier 2024. Dans ce cadre, les règles d'amortissement des biens communaux ont été modifiées. Ainsi, pour les biens amortissables acquis durant l'exercice qui ne sont pas de faible valeur, il faut comptabiliser l'amortissement selon la règle du prorata temporis, à compter de la date de mise en service.

Section de fonctionnement :

Le Fonds National de Péréquation communal et intercommunal nous a été notifié pour un montant de 14 627,00 € prélevé sur nos avances de fiscalité directes locales. Ce fonds institue un mécanisme de péréquation horizontale sur la fiscalité des communes des plus favorisées vers les moins favorisées, qui doit être enregistré en section de fonctionnement au chapitre 014 (Atténuation de produits) pour lequel les crédits budgétaires sont indisponibles. Considérant que les montants sont connus de la commune en fin d'année, et que la commune n'a pas les moyens d'évaluer cette dépense, il a été prévu au BP 2025 la somme de 7000€ (FPIC 2024 / 6506€).

Concernant le Fond de péréquation départemental sur les mutations à titre onéreux (DTMO vente immobilière : article 73223), le montant notifié est de 193 808,59€ et la prévision était de 200 000€.

Les créances éteintes non prévues initialement au BP 2025 doivent être abondées de 1000€ (article 6542)

Au chapitre 042 relatif aux amortissements en section de fonctionnement était prévu au BP 2025 448150.51€, il convient de rajouter 14989.13€ (car des biens ont été acquis en 2025 non prévisibles au BP 2025).

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire des crédits supplémentaires à :

- l'article 6419-remboursement sur rémunérations du personnel (chapitre 013- Atténuations de charges) pour un montant de 26807.54€
- l'article 7473 – Subvention département Festival Jazz 3000€,

Section d'investissement :

Les notifications d'attributions de subventions pour les projets d'investissements ont été reçues, et il convient de les inscrire au budget. Le principe de non affectation des recettes, impose de les inscrire en fonction des financeurs sur le chapitre 13.

La ventilation par projet se fait de façon analytique.

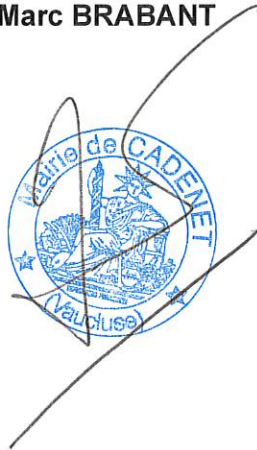
Afin d'équilibrer le budget, et en fonction de l'avancée des projets et des dépenses qui ont lieu en fin d'année, il est proposé d'inscrire en dépenses des crédits supplémentaires sur les opérations Château (OP 27), Presbytère (OP 82), Maison du Citoyen (OP 87), Acquisition de matériels (OP 71/72/73) et entretien des bâtiments (OP 9994/25001), intégration de frais d'études aux travaux (chapitre 041/opérations patrimoniales).

Le détail est inscrit sur les annexes jointes à la présente délibérations relatives aux mouvements de la section investissements.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus et de réaliser toutes les opérations consécutives à cette DM.

Le Maire
Jean-Marc BRABANT



La Secrétaire de séance
Valérie GRANGE



Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le



ID : 084-218400265-20251202-2025_DELIB_75-DE

Imputation	Rappel RAR	Rappel BP+VC	Voté modificative	Total voté
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Dépenses (total)		6 738 864,13 €	23 616,13 €	6 762 480,26 €
042 - opération d'ordre entre sections		448 150,51 €	14 989,13 €	463 139,64 €
6811 - Dotations aux amortissements		448 150,51 €	14 989,13 €	463 139,64 €
014 - Atténuations de produit		199 500,00 €	7 627,00 €	207 127,00 €
7391111- Dégrevement TFNBJA		500,00 €		500,00 €
739221-FNGIR		192 000,00 €		192 000,00 €
7392221 - FPIC		7 000,00 €	7 627,00 €	14 627,00 €
65 - Autres charges de gestion courante		513 037,99 €	1 000,00 €	514 037,99 €
6542 - créances éteintes		0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
011- Charges à caractère général		1 364 144,80 €		1 364 144,80 €
012 - Charges de personnel		2 434 246,54 €		2 434 246,54 €
66- Charges financières		70 943,24 €		70 943,24 €
67-Charges spécifique		12 000,00 €		12 000,00 €
68 - dotations aux provisions		7 000,00 €		7 000,00 €
023 - virement à la section d'investissement		1 689 841,05 €		1 689 841,05 €

Imputation	Rappel RAR	Rappel BP+VC	Voté modificative	Total voté
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Recettes (total)		6 738 864,13 €	23 616,13 €	6 762 480,26 €
013 -Atténuations de charges		1 000,00 €	26 807,54 €	27 807,54 €
6419- Remboursements sur rémunération de personnel		1 000,00 €	26 807,54 €	27 807,54 €
73 - Impots et taxes		1 142 978,64 €	-6 191,41 €	1 136 787,23 €
73211-Attribution compensation		942 978,64 €		
73223 - FDDTMO		200 000,00 €	-6 191,41 €	193 808,59 €
74 - Dotations et participations dont :		982 478,90 €	3 000,00 €	985 478,90 €
7473 - Départements (Jazz)		0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante dont		424 000,00 €		424 000,00 €
75888 - Autres produits divers		1 000,00 €		1 000,00 €
70 - Vente de produits		284 981,00 €		284 981,00 €
731 - Fiscalité Locale		2 490 419,00 €		2 490 419,00 €
78- reprises sur amortissement		2 893,00 €		2 893,00 €
042 - opérations ordres entre sections		70 000,00 €		70 000,00 €
002-Excédents de fonctionnement reporté		1 340 113,59 €		1 340 113,59 €

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le



ID : 084-218400265-20251202-2025_DELIB_75-DE

Imputation	Rappel RAR	Rappel BP+VC	Voté	Décision modificative	Total voté	Voté + RAR
SECTION D INVESTISSEMENT						
Dépenses (total)	1 763 850,01 €	3 198 332,93 €	315 451,73 €		3 513 784,66 €	5 277 634,67 €
21 CIMETIERE						
24001- Aménagement Surf. Agricoles	7 200,00 €	60 951,00 €			60 951,00 €	68 151,00 €
24002- Aménagement espaces sportifs	81 240,00 €	58 938,00 €			58 938,00 €	140 178,00 €
25001- aménagement foncier locatif		5 000,00 €	6 000,00 €		11 000,00 €	11 000,00 €
25002 - Travaux de rénovation énergétique des bâtiments		290 000,00 €			290 000,00 €	290 000,00 €
27 - Aménagement château	647 733,06 €	197 000,00 €	100 000,00 €		297 000,00 €	944 733,06 €
28-Ecole Primaire	1 569,88 €	8 900,00 €			8 900,00 €	10 469,88 €
42-Ecole Maternelle		8 139,00 €			8 139,00 €	8 139,00 €
43-Acquisition véhicules		235 000,00 €			235 000,00 €	235 000,00 €
53 - Aménagement Urbain		116 750,00 €			116 750,00 €	116 750,00 €
61 - Mise en place de Caméra	16 720,38 €	76 450,48 €			76 450,48 €	93 170,86 €
63 - Aménagement ilot Vivet	44 995,00 €	767 028,14 €			767 028,14 €	812 023,14 €
67-accessibilité bat communaux					0,00 €	0,00 €
69-garage municipal		162 000,00 €			162 000,00 €	162 000,00 €
71-Acquisitons matériels techniques		8 100,00 €	8 000,00 €		16 100,00 €	16 100,00 €
72-Acquisitons de matériels techniques		4 000,00 €	4 000,00 €		8 000,00 €	8 000,00 €
73-Acquisitons de matériels autres	815,86 €	70 631,41 €	39 000,00 €		109 631,41 €	110 447,27 €

Imputation	Rappel Voté + RAR	Décision modificative	Total voté
SECTION D INVESTISSEMENT			
Recettes (total)	4 962 182,94 €	315 451,73 €	5 277 634,67 €
040- Opérations d'ordre entre opérations	448 150,51 €	14 989,13 €	463 139,64 €
281... amortissements Bat publics	448 150,51 €	14 989,13 €	463 139,64 €
13 - Subventions d'investissement	1 208 674,63 €	280 764,60 €	1 489 439,23 €
1321 - Subventions non transférables ETAT	17 500,00 €	6 187,50 €	23 687,50 €
1322 - Subventions non transférables des régions	580 106,00 €	89 000,00 €	669 106,00 €
1323- Subventions non transférables des Départements	214 970,00 €	51 577,10 €	266 547,10 €
13462 - DSIL		70 000,00 €	70 000,00 €
1348- autres fonds affecté à l'équipement		64 000,00 €	64 000,00 €
041 - Opérations Patrimoniales dont	100 000,00 €	19 698,00 €	119 698,00 €
2031 - Frais études		19 698,00 €	19 698,00 €
10 - Dotations fonds réserves	1 050 106,75 €		1 050 106,75 €
024 - Produits cessions immo Dotations fonds réserves	465 410,00 €		465 410,00 €
021 - virement de la section de fonctionnement	1 689 841,05 €		1 689 841,05 €

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le



ID : 084-218400265-20251202-2025_DELIB_75-DE

76-Tambour d'Arcole	199,34 €			0,00 €	199,34 €
81-Acquisition de terrains	14 400,00 €	32 600,00 €		32 600,00 €	47 000,00 €
82-rénovation du patrimoine-	108 852,00 €	15 000,00 €	60 000,00 €	75 000,00 €	183 852,00 €
85-Aménagement en vue de l'urbanisation				0,00 €	0,00 €
87- Acquisition et Aménagement du local ex-CE	195 000,00 €	50 000,00 €	60 000,00 €	110 000,00 €	305 000,00 €
88-Projet Osier	30 492,60 €	1 000,00 €		1 000,00 €	31 492,60 €
99993-Batiments communaux	55 598,42 €	32 200,00 €	18 753,73 €	50 953,73 €	106 552,15 €
99994-Voirie Communale	559 033,47 €	91 620,00 €		91 620,00 €	650 653,47 €
99995-Foyer Rural		3 600,00 €		3 600,00 €	3 600,00 €
041 - Opérations Patrimoniales		100 000,00 €	19 698,00 €	119 698,00 €	119 698,00 €
2312- Frais études			19 698,00 €	19 698,00 €	
16-Emprunts		473 493,53 €		473 493,53 €	473 493,53 €
040-Opérations ordre		70 000,00 €		70 000,00 €	70 000,00 €
20-Immob-incorporelles		17 303,43 €		17 303,43 €	17 303,43 €
001-Solde exécution reporté		242 627,94 €		242 627,94 €	242 627,94 €